

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PORTES SUD PERIGORD
23 Avenue de la Bastide
24500 EYMET
Tél 05/53/22/57/94

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

2018-17

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT

Le 19 février à 20 h 30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de
Plaisance sous la présidence de M. Jérôme BETAÏLLE

En exercice 39
Présents 37
Pouvoirs 01
Votants 38
Délégués des communes :

Date de convocation : 14 février 2018

<u>BARDOU</u> -M. Jean Paul ROUSSELY	<u>BOISSE</u> -Mme Stéphanie MOLLE	<u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Bernard TRIFFE
<u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAÏLLE -Mme Sylvie RIALLAND exc -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE + 1 pouvoir -M. Jean-Jacques LAGENEBRE -Mme Martine AGARD-DENUËL -M. Maurice BARDET -Mme Anne Laure BARBE exc -M. Jean-Louis COMBEAU -Mme Rose LALLEMANT	<u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN	<u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<u>FLAUGEAC</u> -M. Gérard BAILLY	<u>FONROQUE</u> -Mme Régine BAGARD	<u>ISSIGEAC</u> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS
<u>MONMADALES</u> -M. Michel RAYNAL	<u>MONMARVES</u> -M. Christian BARCHIESI	<u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE
<u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC	<u>PLAISANCE</u> -M. Jean Marie FRICOT	<u>RAZAC D'EYMET</u> M. Thierry GROSSOLEIL
<u>SADILLAC</u> -M. Yves BORDES	<u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -Mme Annie LANDAT exc -M. Richard COMTE	<u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -M. Moïse LABONNE
<u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO	<u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -M. Vianney d'HAUTEFEUILLE	<u>STE-EULALIE D'EYMET</u> -M. Martial LAJOUX
<u>STE-INNOCECE</u> -M. Jean-Jacques NADAL	<u>ST-JULIEN D'EYMET</u> -M. Jean-Maurice BOURDIL exc -M. Christian CONTE	<u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -M. Gérard SIMON exc -M. Emilio SARRAT
<u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien POMEDIO	<u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN	<u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. Pierre RICHIERO
<u>SINGLEYRAC</u> -M. Jean LACOTTE		

Madame Françoise DUBOIS est élue secrétaire de séance

Objet : Approbation modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Serres et Montguyard.

Considérant la loi 2015-990 du 06/08/2015 dite loi « Macron », qui introduit la possibilité de réaliser, entre autres, des annexes ou des extensions à l'habitation existante en zone A et N,

Considérant la volonté de la commune de Serres et Montguyard de mettre en œuvre cette volonté dans le règlement de son PLU,

Vu la compétence d'élaboration, modification et révision de tous documents de planification du territoire Portes Sud Périgord,

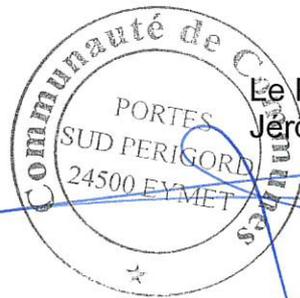
Vu la délibération du conseil communautaire du 23 janvier 2017 prescrivant la procédure de modification,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 06/11/2017 au 08/12/2017 et qui n'a appelé aucune observation,

Vu les conclusions motivées et avis FAVORABLE du commissaire enquêteur au projet de modification n°1 du PLU de Serres et Montguyard,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire APPROUVE la modification N° 1 du PLU de Serres et Montguyard.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au siège de la communauté.



Le Président,
Jérôme BETAILLE.

Reçu en Ss-Préf le
Publié ou notifié le
Certifié exécutoire